



Litige entre propriétaire et ancien locataire

Par **laulautte24**, le **17/05/2010 à 11:17**

Bonjour, rnj'aimerais savoir si mon propriétaire a le droit de me réclamer de l'argent. rn en sachant que je n'ai jamais eu de retard de loyer, de plus je n'habite plus cet appartement et je lui ai rendu cette habitation telle qu'elle était lorsqu'elle m'a été louée. rn Mais lui trouve des négligences de ma part hors il n'y a pas eu d'état des lieux de fait.

Par **aliren27**, le **17/05/2010 à 11:50**

bonjour, rn rnsi vous avez fait un état des lieux de sortie, il ne peut déduire de votre dépôt de garantie ce qui a été marqué et sur devis. rn rn D'autre part, il peut vous réclamer un arriéré de charges sur 5 ans mais à condition de vous en faire le détail. Vous pouvez demander à consulter les justificatifs sur place. rn rn Cordialement rn nline